

L'Etat profond¹ touche le fond...ou le sens du mot "adalet"² aujourd'hui

Du 23 au 25 janvier 2013, la délégation de l'Université de Strasbourg s'est rendue à Istanbul pour soutenir la cause de la sociologue Pinar Selek lors de son procès. Doctorante à l'université, cette chercheuse reconnue qui a travaillé sur les minorités en Turquie, risquait la prison à perpétuité, accusée d'avoir commis un attentat terroriste au marché des Epices à Istanbul.

La délégation de l'université était composée de quatre personnes : le vice-président en charge des relations internationales, Francis Kern, Jean-Pierre Djukic, chercheur au CNRS et représentant du comité de soutien universitaire à Pinar Selek, Jimmy Losfeld, élu étudiant Afges au conseil des études et de la vie étudiante (Cévu), et Adeline Wintzer, élue Unef au Cévu.

La réunion des délégations internationales

Le soir de son arrivée, la délégation a été accueillie dans les locaux de l'association féministe Amargi, dans le quartier de Taksim. Autour d'un repas convivial, les délégations internationales venues de plusieurs pays (Italie, Allemagne, France, Autriche) et des militants de Turquie se sont rencontrés. Des explications sont données par Yasemin Öz, avocate de Pinar Selek, sur les procédures ayant précédé le procès. Elle affirme que les formes juridiques ont été tellement transgressées, que cela ne peut plus être un procès juridique : c'est bel et bien un procès politique pour l'avocate. Ainsi, « *on ne peut être sûr de rien pour demain* », affirme-t-elle pour souligner l'arbitraire auquel le cas de Pinar Selek est soumis.

Première manifestation de soutien

Le lendemain matin, les militants se sont réunis devant le palais de justice pour une manifestation de soutien : environ 300 personnes brandissaient des pancartes violettes, couleur du mouvement féministe, ou des drapeaux de la communauté LGBT³, et scandaient en turc et en anglais des slogans, comme « *Pinar Selek, tu n'es pas seule* », ou encore « *Solidarity with Pinar Selek* ».

Le procès

Puis, une partie des militants, dont la délégation, se sont dirigés vers la salle d'audience : trois points de contrôle doivent être traversés pour y accéder. La salle d'audience est séparée en plusieurs parties : environ quatre-vingt avocats étaient présents au procès, dans la première partie de l'assistance, ainsi que plus d'une centaine de militants venus soutenir Pinar Selek assis au fond de la salle. La chaleur est étouffante. Des murmures ou des moments de brouhaha, venant également de la part des avocats, ponctuent la séance, de même que des pauses longues et fréquentes : trois pauses, dont deux de plus d'une heure, ont interrompu les discussions. Il arrive que les avocats élèvent fortement la voix, dans une atmosphère tendue. Non seulement plusieurs personnes de l'assistance ne peuvent voir le déroulement de l'audience, comme la salle est remplie, mais il est également difficile de suivre les débats : les juges ont décidé de ne pas allumer les micros de la salle. Les avocats, qui parlent distinctement et en élevant la voix, pallient ce manque, tandis que le juge principal parle très doucement. Nous n'arrivons pas toujours à être

¹ "L'Etat profond" est une expression turque signifiant l'Etat dans l'Etat turc.

² Mot signifiant justice en turc.

³ Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre

assis à proximité de personnes pouvant nous traduire les discussions en cours. Cette question d'accessibilité de la langue touche également le procès lui-même : un témoin kurde n'a pu être entendu. Il souhaitait parler dans sa langue natale, mais cela a été refusé par la cour, faute de traducteur, et le report de la séance n'a pas été considéré. Avant l'annonce de la dernière pause, un silence de plomb se fait dans la salle : quelques militants tapent dans leurs mains et crient un slogan en signe de protestation. La délégation n'a pas pu assister au verdict, après la dernière pause.

Mais selon un avocat y ayant assisté, le juge l'a lu d'une voix monocorde. Des cris ont émergé de l'assistance. « *Fascist !* » lancèrent quelques militants italiens pour accuser le juge. Ce fut le seul signe de protestation lancé à ce moment ; l'ensemble des personnes étant venues soutenir Pinar Selek ont un respect important pour les procédures juridiques. Yasemin le confirmait le soir même: « *We have to be a law state, or we cannot do anything* ». De même, la stratégie des avocats de la défense avait consisté à mettre en avant les vices de procédures, nombreux, touchant à des principes juridiques de fond, dans le cas de Pinar Selek, qui subit des attaques en justice depuis bientôt 15 ans.

Manifestations de soutien après le procès

Plusieurs manifestations de soutien ont encore eu lieu après le procès : une conférence de presse a eu lieu devant le palais de justice et une interview du père de Pinar, avocat reconnu dans la défense des droits de l'Homme, où plusieurs médias étaient présents. Un regroupement à Taksim à 19h30 à la hauteur du lycée Galasataraî a également donné lieu à des prises de paroles et bloqué pendant quelques minutes le passage du tramway.

Puis les militants se sont à nouveau retrouvés à Amargi, pour discuter des conséquences de ce verdict : la prison à perpétuité, et la demande d'arrestation immédiate.

Cette condamnation repose sur au moins trois paradoxes : le prétendu complice de Pinar, son témoignage étant la seule preuve contre elle, a été acquitté. Ce témoignage aurait été obtenu sous la torture. Aucun rapport d'experts indépendants n'a conclu à l'explosion effective d'une bombe sur le marché des Epices. Or, sans preuve de l'existence d'une bombe, il ne peut y avoir de poseur de bombe à condamner. Enfin, en 2008, Pinar Selek a été acquittée, sur la base des mêmes preuves.

Le déroulement du procès est consigné dans un rapport, que les avocats de Pinar nous traduiront et transmettront à l'université et aux militants. Yasemin Öz appelle à la poursuite et à l'amplification de la solidarité internationale, qui est, selon elle, le seul espoir pour la situation de Pinar Selek, alors que la Turquie souhaite se tourner de plus en plus vers l'Europe, avec laquelle elle réalise d'importants échanges économiques. Mais la mobilisation internationale est également un soutien moral important à apporter pour tous ceux qui, aujourd'hui en Turquie, s'engagent pour la défense des Droits de l'Homme dans ce pays : par exemple, lorsque Yasemin Öz a entendu le communiqué de presse d'Alain Beretz, elle a été très émue.

Les avocats de Pinar vont faire appel auprès de la Cour suprême turque, dernier recours possible en Turquie. Si le jugement rendu aujourd'hui est maintenu, le dernier recours possible sera de traduire la Turquie devant de la Cour européenne des droits de l'Homme. Le procès est également perçu comme un avertissement aux intellectuels, aux chercheurs et à l'opposition en Turquie, les confrontant à ce qu'il est possible de faire à une chercheuse reconnue, fille d'un avocat engagé pour la défense des droits de l'Homme en Turquie. Même si le combat juridique n'est pas terminé, toutes ces démarches et ces procédures dureront de toute manière

plusieurs années ; plusieurs années d'une vie précieuse, la vie d'une femme privée de liberté en Turquie.

La délégation de l'Université de Strasbourg